



21 DEC 2017

DECLARATION LIMINAIRE

Voilà donc l'année 2017 qui s'achève par la disparition d'un pan entier du Code du Travail. Les funérailles n'ont pas eu lieu sur l'île de St Barth mais bien ici en métropole. Noir c'est noir !! Regrets éternels ou lutte continue qui se poursuivra sans aucun doute avec la C.G.T.

L'avenir nous dira comment le passage à 2018 aura eu lieu et ce que génèreront ces épisodes dans la vie de notre entreprise pour les salariés dans les différentes branches.

C'est la première fois depuis la création de nos entreprises en 1946 que les employeurs des industries électriques et gazières se permettent de convoquer un médecin du travail, notamment celui d'ANGERS, pour licenciement.

Quels sont les griefs ?

Peut-être de trop veiller aux conditions de travail d'hygiène et de santé de l'ensemble des agents.....

Or, à l'heure des restructurations, des fermetures de services, des déplacements nombreux des agents, des tensions liées aux sous-effectifs, des difficultés de fonctionnement interservices, les médecins ne chôment pas.

Paradoxalement, comme les représentants du personnel, ils sont moins nombreux et doivent couvrir plusieurs départements, avec des temps de déplacements en augmentation et qui déstructurent l'organisation et leur présence sur les sites de travail.

Comme certains représentants du personnel, ce médecin ne cède pas à la pression des employeurs. Ces derniers lui avaient déjà proposé « d'aller voir ailleurs », avec une proposition de chèque comme dialogue social. Mais il a refusé.

Dès lors la machine à broyer s'est enclenchée, sur un argumentaire qui élude les griefs de fonds et la volonté clairement affichée des directions de la mise sous tutelle prochaine de la médecine du travail.

Dès 2016, lors de rencontres avec les représentants des préfets départementaux, la CGT avait alerté sur les pressions croissantes des employeurs sur le corps médical, et les assistants sociaux. Elle avait aussi alerté l'inspection du travail.

La pression exercée sur ce médecin est révélatrice des réformes enclenchées en parallèle sur le code du travail, et en dit long sur la déréglementation que le gouvernement actuel veut imposer aux salariés, par le biais d'ordonnance, avec la suppression des CHSCT.

Pendant ce temps, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique a publié vendredi 15 décembre dernier les déclarations de patrimoine des membres du gouvernement du **Président des riches, qui porte désormais parfaitement son nom.**

Selon ces déclarations, le ministre de l'Environnement compte parmi les ministres millionnaires et possède neuf véhicules.

Ainsi notre ministre de l'écologie ne connaît pas le seuil de la pauvreté avec un patrimoine estimé à plusieurs millions d'euros.

Muriel Pénicaud, courageuse et besogneuse ministre du Travail : près de 4 Million d'€uros répartis sur trois contrats d'assurance vie.

Sans oublier 1,8 Million d'€uros sur pas moins de onze comptes courants. Bref, l'ancienne DRH de Danone, et ex-conseillère de Martine Aubry au gouvernement Jospin, est à la tête d'un patrimoine de quelques 7,7 M€. Toutefois, la même Muriel Pénicaud à tenu à rappeler que la réforme du Code du Travail, n'allait pas « créer mécaniquement de l'emploi ».

Pendant ce temps les agents d'ENEDIS ou de GRDF devront se satisfaire de pouvoir maintenir l'ouverture d'un seul et unique compte en banque et, tous les mois, bouclent leurs fins de mois avec les quelques € qui leur restent.

Ainsi les employeurs de la Branche des Industries Electriques et Gazières ont proposé, pour 2018, une revalorisation des salaires de + 1.2%. Cette augmentation porte, d'une part, sur une évolution du Salaire National de base de la Branche des IEG de +0.2% pour tous les salariés, à laquelle la direction ajoute comme à son habitude les échelons d'ancienneté et les augmentations individuelles soit les niveaux de rémunération et les groupes fonctionnels négociés au niveau de l'entreprise avec les partenaires sociaux.

D'après la Direction cette augmentation permet, d'autre part, de compenser la hausse de 1,7% de la CSG décidée par le gouvernement via des mesures de grille soit + 0,5% au 1 janvier 2018 et +0.5% au 1er juillet 2018. Les agents revendiquent donc à juste titre leur part du gâteau et la C.G.T. sera à leur coté afin d'obtenir enfin une rémunération à la hauteur des efforts qu'ils ont consentis tout au long de ces dernières années.

En effet, la suppression au 1er janvier de la Contribution Exceptionnelle de Solidarité (CES) payée par les salariés ne couvrant pas totalement l'augmentation de la CSG, les employeurs de la Branche ont souhaité trouver avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux un dispositif spécifique pour les entreprises des IEG permettant de compenser cette hausse.

En réalité la compensation de la CSG ne coûte rien aux employeurs car elle est compensée par la suppression de la cotisation de solidarité sur les agents (Mesure de l'Etat) et par une baisse de la cotisation sécurité sociale des employeurs (Autre mesure de l'Etat).

En conséquence il apparaît que les employeurs ne déboursent que 0,2% d'augmentation pour les salaires quand l'inflation est à 1,1%.

Autant dire que le compte n'y est pas et que les avancées récentes sont à mettre au crédit des seuls grévistes et de la CGT par le biais des jeudis noirs et la reprise en main de l'outil de travail.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'aux salariés, de bonnes fêtes de fin d'année.

A bientôt en 2018 avec la C.G.T. pour de nouvelles actions à n'en pas douter.....

1^{ère} séance

I) **Approbation des PV des séances des :**

26 octobre 2017 approuvé à l'unanimité

29 novembre 2017 1^{ère} séance approuvé à la majorité 12 pour (CGT, FO, CFE CGC) 2 abstentions (CFDT)

29 novembre 2017 2^{ème} séance approuvé à l'unanimité

II) **Projet de plan de formation 2018 des USR, (pour avis)**

Depuis le début de la présentation du Plan de Formation Prévisionnel 2018, les membres du CE réunis ce jour constatent que :

www.fnme-cgt.fr

La consultation des 8 CHSCT a été faite sur les formations liées à la prévention et à la sécurité. Les avis et motivations de ces CHSCT ne nous ont pas été transmis. Nous demandons que chaque dossier nous parvienne avant le 15 janvier 2018.

De plus, le document présenté ne tient pas compte des fortes évolutions en cours et à venir qui vont impacter nos USR.

Ce plan de formation devrait comprendre de manière significative :

- Pour l'ensemble de la ligne managériale : La conduite du changement et la prévention des RPS
- Pour l'ensemble des salariés : prise en compte de l'impact des transformations en cours au sein de chaque ligne métier, et de l'expression de leurs besoins en termes de formation.

Les membres du CE demandent à ce qu'un Plan Additionnel soit rapidement élaboré, et le report de l'avis du plan prévisionnel de formation au prochain CE du 23 janvier 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des élus présents

III) Approbation du règlement intérieur du comité

Le règlement intérieur ainsi que ses annexes sont approuvés à la majorité 12 pour (CGT, FO, CFE CGC) 2 abstentions (CFDT)

2^{ème} séance

I) Projet de mise à la retraite d'office à l'initiative de l'employeur d'un médecin du travail

La direction a souhaité mettre à la retraite un médecin du travail. Dans ce cadre un accord du CE comme salarié protégé est recueilli par un vote à bulletin secret.

La répartition des voix est : 6 CGT, 4 CFE CGC, 2CFDT, 2 FO

Le résultat du vote :

- 8 favorables
- 6 défavorables

La CGT a émis un avis défavorable car le médecin remplaçant n'est pas là. De plus cette procédure ne permettrait-elle pas de se soustraire en partie à la fiscalisation des indemnités de départ en retraite ?

Soit autant de moyens perdus pour l'intérêt et les missions des services publics.

Prochain CE, le 23 janvier 2018.

Vos Elu.e.s CGT :

MMN	Kevin BEATSE 06.89.85.62.47	EST	Sylvie DAUBIER
MMN	Olivier BERGERE (secrétaire) 06.61.71.44.73	RAB	Didier CHABARD 06.68.11.39.00
MED	Jacqueline CHARBONNIER 06.18.14.48.78	EST	Pascal CAUCHIN SIMON 06.22.13.38.64
ACL	Sébastien PICARD 06.58.75.32.36	OUEST	Angélique DUVAL 06.66.90.22.36
IDF	Luc André PONS 06.75.19.00.74	SUD OUEST	Patrice HEINISH FOUQUES 06.50.35.13.76
EST	Jean Louis EBERLE 06.67.19.53.75		

Votre Représentante Syndical :

MMN	Maryline PICHON 06.19.10.65.73
-----	--------------------------------